

**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des Entreprises - IAE**  
**Année universitaire 2022-2023**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU les arrêtés du 18 avril 2017 et du 12 septembre 2022 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 27 septembre 2022

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence **Gestion 1<sup>ère</sup> année** est ainsi constitué pour le **1<sup>er</sup> semestre** de l'année universitaire 2022-2023

**Président(e) : VIGNAL Jérémy**  
**Membres :**

AKGUN Oguzhan	GRENARD Marcel	PAGOT Anne-Sophie
BERTEREAU Camille	JOLY Patrick	PULH Mathilde
BESOMBES-PETIT Nathalie	JOANNIER Chloé	SABATINI Cédric
BLUM Amélie	KABORE Aurore-Mirella	SCHONE Katharina
CHAUDRON Pierre	LEVEL Camille	SERAPHIN Frédérique
COMPAORE Telesphore	MAHAMOUDOU Zore	TOMADINI Aurélie
FORGEOT Vincent	MATHLOUTHI Ahlem	TRISTINO Michele
FOUCHEROT Irène	MONTAGNAC Aline	URIBE-VARGAS Eduardo-Ricardo
GALLET Grégory	MOUCKENDOU-MIHINDOU Rojas	VUILMET Angélique

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR DSEP

Fait à DIJON, le 21 novembre 2022

Le Directeur IAE Dijon  
Samuel MERCIER



S. Mercier